

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 17 octobre 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00335 et D08-01-18/B-00336
Propriétaire(s) : Victoria Homes Construction Limited
Emplacement : 306 et 308, avenue Hinchey
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : lot 139, plan enr. 88291
Zonage : R4H
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour la maison jumelée en longueur de trois étages existante.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions, de concessions de servitudes/emprises et d'accords portant sur les travaux d'entretien et l'utilisation commune. La propriété est représentée par les parties 1 à 7 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Partie	Façade	Profondeur	Superficie	Adresse municipale
B-00336	8,5 m	30,5 m	115,1 m ²	1, 2, 3, 6, 7	306, av. Hinchey
B-00335	1,5 m	30,5 m	190,7 m ²	4 et 5	308, av. Hinchey

Il est proposé de créer des servitudes/emprises sur la partie 2 aux fins d'utilisation piétonnière, d'espaces paysagers et d'ouvertures permises, sur la partie 6 aux fins d'entretien, d'entreposage et d'aire à déchets au niveau du sol et sur la partie 7 aux fins d'utilisation piétonnière, d'accès motorisé au stationnement dans la cour arrière et à tous les services souterrains au bénéfice des propriétaires des parties 4 et 5. Il est aussi proposé de créer une servitude/emprise sur la partie 5 aux fins d'utilisation piétonnière et d'accès motorisé au stationnement dans la cour arrière au bénéfice des parties 1, 2, 3, 6 et 7.

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.